

tenue sous la présidence de Monsieur COTTE, assisté(e)
de Monsieur GOUJON et Madame LE CLOIREC, Conseillers
En présence de Monsieur VANDENBERGHE, Rapporteur public
Madame LEJEUNE, Greffière

10 heures 15

01)	DOSSIER N° 2309804	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
Titre de l'affaire	Demande d'annulation des décisions du 13 septembre 2013 par lesquelles la commune d'Ambleteuse et la communauté de communes de la Terre des deux Caps ont implicitement rejeté sa demande de mise en oeuvre d'études et de travaux de réalisation d'un ouvrage de défense côtière et de travaux réparatoires d'enrochement permettant de pallier l'érosion et les désordres occasionnés à son terrain.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	SELARL ADEKWA AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'AMBLETEUSE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TERRE DES DEUX CAPS PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS	SELARL NEOS AVOCATS CONSEILS MARAS BILLARD AVOCATS (SELARL) (Cour)
02)	DOSSIER N° 2310597	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
Titre de l'affaire	Demande l'indemnisation des préjudices subis suite à l'hospitalisation de leur fille.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X Madame X	SCP BLEITRACH & GEOFFROY SCP BLEITRACH & GEOFFROY
Défendeur	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ARTOIS CENTRE HOSPITALIER DOCTEUR SCHAFFNER DE LENS	Directeur FABRE & ASSOCIEES, SOCIÉTÉ D'AVOCATS

10 heures 15

03)

DOSSIER N° 2400715

RAPPORTEURE: Madame Hélène LE CLOIREC

Titre de l'affaire Demande l'indemnisation des préjudices subis suite à l'accouchement d'une enfant mort à la naissance.

Nom des parties

Demandeur

Madame X

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT

Défendeur

CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES

OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS
MEDICAUX

Représentants des parties

SCP TRUSSANT-DOMINGUEZ

Directeur

CABINET SELURL CHIFFERT

AARPI JASPER AVOCATS (Cour)

Arrêté le 13/05/2026

Le président du tribunal